

# REGLEMENT GENERAL DE L'EVENEMENT TRAIL DE ROYAT 2022

## Article 1 : Organisation

L'association **EVENT TRAIL de ROYAT** Organisation, en partenariat avec le club sportif Royat Urban Trailrunning club est organisateur de l'évènement qui se déroule cette année sur deux jours : les 5 et 6 Novembre 2022 à Royat (63130).

En fonction de la situation sanitaire, un protocole pourrait être mis en place (voir modalités dans les articles suivants).

## Article 2 : Epreuves

Pour l'édition 2022, **l'Event trail de Royat** se décline en 4 preuves et 2 challenges.

### Samedi 5 Novembre.

1) Le **Royat Run Nocturne (RRN)**. **Dossard Bleu / Balisage Bleu réfléchissant.**

Une course en pleine nature de 9km avec un dénivelé positif d'environ 470+. Elle parcourt les magnifiques bois de Royat pour vous faire découvrir des espaces comme le Rocher du Salut.

Elle se déroule, totalement de nuit, le changement d'heure sera effectif le weekend précédent. La lampe frontale sera obligatoire (Voir article 7 : équipement obligatoire)

Le départ est donné le samedi 5 Novembre à 18h. Départ devant la salle de spectacle L'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

**Epreuve ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie Cadet 16-17 ans.**

Lampe frontale obligatoire/ Course uniquement en solo/ 500 dossards.

2) **Verticale du Rocher V+**. **Dossard Rose / Balisage rose.**

Départ toutes les 30 secondes de l'AVAN'C (village Départ et Arrivée/Arche et Chrono) après 1km les coureurs passent sous la réglette de chronométrie (Tente et Oriflammes) pour une montée sèche et verticale jusqu'au \*Rocher du Salut.

200 dossards.

\*Challenge ouvert **V+ et 9km** (ouvert à partir des catégories cadet 16/17ans)

\*Challenge ouvert **V+ et 20km.**

**L'épreuve V+ est ouverte à toutes les catégories dès les minimales.**

### Dimanche 6 novembre.

3) L'**EVENT TRAIL de Royat (ETR)**. **Dossard Rouge/ Balisage rouge.**

Un course pleine nature de 34 km pour 1600m+ / départ 8h30 / en Solo et Duo. \*l'épreuve phare de l'évènement. Un A/R **ROYAT** /Sommet du **Puy de Dôme** par les crêtes, les bois de Villars /Orcines /Les Muletiers par les mythiques 15 virages (Montée et Descente), retour par la forêt de Ceyssat/Enval/Montrodeix/ Manson/ Charade /Arboretum /Rocher du Salut et la traversée de la carrière de Gravenoire .... Un toboggan de difficulté en plat de résistance.

Le départ est donné le dimanche 6 novembre à 8h30, salle de spectacle L'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

**Epreuve ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie Espoir 20 ans et plus.**

La course peut se faire en solo ou en duo (On part ensemble, on revient ensemble !).

\*400 Dossards Solo et 100 Dossards en duo. (Voir article 9).

\*Passage dans un lieu inattendu et privé (**Interdit au Public**).

#### 4) **Midle EVENT TRAIL (MET). Dossard Jaune / Balisage jaune.**

Une course de pleine nature 100% **ROYAT** de 20 Km /925+/ en solo uniquement.

\*Challenge **V+ et 20km.** \*la **Nouveauté** de cette édition.

\*Départ depuis l'AVAN'C (zone Départ et Arrivée/ chrono), ce 20km reprends une partie des traces du parcours Nocturne, avec une belle découverte de traces inédites, exigeantes, techniques et pleine de relance

Vous découvrirez rapidement des espaces naturels et sauvages comme l'emblématique carrière De Gravenoire, le Rocher du Salut, le golf de Charade et l'accrobranche de « Charade Aventure », un parcours joueur en tout point, excellent pour une approche ludique et familiale du Trail.

Le départ est donné le dimanche 6 Novembre à 9h depuis la salle de spectacle L'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

**Epreuve ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie Espoir 20 ans et plus.**

La course ne se fera qu'en solo.

Toutes les courses partent et arrivent devant la salle de spectacle de AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT), elles se déroulent à allure libre dans un temps limité. (Voir article 12).

### **Article 3 : Conditions d'inscription**

Pour valider son inscription, le coureur doit fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- La copie de sa licence Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option running ou le Pass'Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- La copie de sa licence délivrée par la FFCO, la FFPM, l'UFOLEP ou la FF Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation.
- La copie de son certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation.

Cas particulier des coureurs étrangers :

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

### **Article 4 : Inscriptions**

**\*Verticale du Rocher V+. Du samedi 5 novembre 22.**

**Les inscriptions se font de préférence et prioritairement en ligne jusqu'au vendredi 4 novembre minuit.**

**-Soit sur le site de L'EVENT TRAIL de ROYAT.**

**-Soit sur le Facebook en utilisant le lien <http://sportips.fr/EVT22> jusqu'au vendredi 4 novembre 23h55 et dans la limite des places disponibles.**

**- Possibilité de s'inscrire sur place le samedi 5 novembre de 13h à 14h15 à L'AVAN'C (Chemin du Breuil) jusqu'à 15mn avant le départ de la V+.**

**- Les participants pourront participer aux Challenges : V+ et 9km mais aussi V+ et 20km.**

#### 1) **Le Royat Run Nocturne du samedi 5 novembre 22.**

Les inscriptions se font de préférence et prioritairement en ligne jusqu'au vendredi 4 novembre minuit :

- Soit sur le site de **L'EVENT TRAIL de ROYAT.**

- Soit sur Facebook en utilisant le lien <http://sportips.fr/EVT22> jusqu'au vendredi 5 novembre 23h55 et dans la limite des places disponibles.

La possibilité de s'inscrire sur place, le samedi 5 Novembre est possible de 13h00 à 20h à

l'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT), jusqu'à 30mn avant le début de chaque épreuve.

## 2) L'Event Trail (34km) et le Midle Event Trail (20km) du dimanche 6 novembre.

Les inscriptions se font de préférence et prioritairement en ligne jusqu'au vendredi 5 novembre 23h55.

- Soit sur le site de **L'EVENT TRAIL de ROYAT**,

- Soit sur Facebook en utilisant le <http://sportips.fr/EVT22> jusqu'au 5 novembre 23h55 et dans la limite des places disponibles.

La possibilité de s'inscrire sur place est possible, à l'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

- Le samedi 5 novembre de 13h30 à 20h

- Le dimanche 6 novembre de 7h à 8h00 pour le 34 km, et de 7h à 8h30 pour le 20km.

Il est possible de régler par CB/Chèque/espèces.

La catégorie cadet (cadette) ne pourra pas prendre part à la distance **Midle Event Trail** (20km) et **EVENT Trail** (34km). Les participants devront être positionnés sur le **RRN** (9km), avec accord parental et documents obligatoires. Les cadets pourront participer au challenge V+ et 9km.

La catégorie minime pourra s'aligner sur le challenge \*Vertical du Rocher V+.

En fonction de la situation sanitaire, un protocole pourrait être mis en place.

-Pour le retrait des dossards et sur les ravitaillements qui pourraient s'avérer être en sachet individuel.

- Les participants et les bénévoles devront porter un masque. (Le masque des coureurs n'est pas fourni par l'organisation)

- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans les zones (accueil, ravitaillements, kinés, médicale etc.).

### Article 5 : Droits d'engagement.

\*Verticale du Rocher V+ du samedi 5 novembre (dossard rose)

Formule solo : 5€. , Limité à 200 dossards (ouvert à partir des minimes avec autorisation parentale et certificat médical et ou licence d'athlétisme ).

Formule Challenge Vertical du Rocher V+ et 9km / V+ et 20km.

#### 1) Le Run Nocturne 9km du samedi 5 novembre (Dossard bleu).

Formule Solo : 10 euros, limité à 500 dossards.

Formule Challenge V+ et 9km : 15 euros, limité à 100 dossards.

(Les packages ne concernent que les formules solo)

#### 2) L'EVENT Trail 34km du dimanche 6 novembre (Dossard rouge).

Formule Solo : 30 euros, limité à 400 dossards.

Formule Duo : 52 euros, limité à 100 dossards.

#### 3) Le Midle Event Trail 20km du dimanche 6 novembre (Dossard jaune).

Formule Solo : 20 euros, limité à 400 dossards.

Formule Challenge V+ et 20km : 25 euros, limité à 100 dossards.

• Cette année vous avez la possibilité de réserver votre repas course via votre inscription dossard (au tarif de 14 euros).

• Une boutique en ligne comprenant différents supports (Maillot, casquette, cisière, bandeau, tour de cou, gourde, mug etc) via votre inscription dossard. A retirer le jour du rendez dossards.

Les inscriptions comprennent :

- Le chronométrage,

- Les cadeaux coureurs,
- La bière (Chez le Brasseur) offerte sur présentation du dossard uniquement sur le village course,
- L'accès à la récupération via les élèves de l'école de \***Kinésiologie** et une étude de vos altérations musculaires grâce à une consultation d'un échographe du groupe \***Quantel Médical**.
- L'accès libre aux ravitaillements.

### **Article 6 : Annulation d'inscription**

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement. La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation ou décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication délivrée par l'autorité compétente.

Conditions de remboursement : toute demande de remboursement doit parvenir à l'association (***EVENT TRAIL de ROYAT Organisation, Paris Lionel, MAIRIE de ROYAT bld Barrieu, 63130 ROYAT***). Accompagnée du certificat médical, **au plus tard sept jours avant la date de l'épreuve** (cachet de la poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

Aucun dossier ne sera traité par mail (envoi postal uniquement).

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le 27 octobre 2022 (cachet de La Poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

Changements d'équipiers pour les épreuves en duo :

Après le 27 octobre 2022 il n'y aura plus aucun changement possible de la composition des équipes en cas de forfait de l'un des équipiers. La course sera possible en individuel.

**En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 20% pour frais de dossier.**

### **Article 7 : Equipement**

Matériel obligatoire pour le Royat Run Nocturne :

- Une lampe frontale.
- Un Gobelet personnel (type éco-tasse) pour le ravitaillement à l'arrivée. Il n'y aura pas de gobelets sur les tables du ravitaillement de l'arrivée.

Matériel obligatoire pour le Midle Trail (20km) et l'Event Trail (34km):

- Un Gobelet personnel (type éco-tasse) pour les ravitaillements. Pour une démarche écoresponsable il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillements.
- Une Réserve d'eau de 0,75 litre minimum.
- Une Réserve alimentaire minimum.
- Une Couverture de survie.
- Un Sifflet.
- Un téléphone portable chargé.

### **Attention :**

**Le masque pourrait être rendu obligatoire en fonction de la situation sanitaire** dans la zone « Inscription et retrait des dossards ». Il ne sera pas fourni par l'Organisation. Il est également obligatoire lors du départ et de l'arrivée.

Le matériel recommandé ou conseillé (liste non exhaustive) :

- Téléphone mobile (avec les numéros « à prévenir en cas d'urgence » figurant au dos du dossard)
- Gants, bonnet, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo.
- Système d'hydratation avec au moins 0,5 litre de boisson pour le Run Nocturne.
- Quelques vivres.

Matériel interdit :

- L'usage des bâtons est interdit sur les toutes les épreuves.
- Les écouteurs sont interdits lors des passages des routes et lors du passage du train du Puy-de-Dôme, cependant aucune restriction en milieu naturel.

**Article 8 : Accueil et retrait des dossards**

Un protocole pourrait être mis en place en fonction de la situation sanitaire sur les zones d'inscription et retrait des dossards :

- Les participants et les bénévoles devront porter un masque. (Le masque des coureurs n'est pas fourni par l'Organisation).
- Du gel hydroalcoolique sera à mis à disposition dans les zones.

Les retraits des dossards ont lieu : salle de l'AVAN'C (Stade du Breuil).

- Pour le **Royat Run Nocturne**, le samedi 5 Novembre de 13h00 à 17h15.
- Pour la **Verticale du Rocher V+** le samedi de 13h à 14h.
- Pour le **Midle Trail 20km** et l'**Event Trail 34km** le samedi 5 novembre de 13h30 à 20h.
- Le dimanche 6 novembre de 7h à 8h pour le **34 km**.
- Le dimanche 6 novembre de 7h à 8h30 pour le **20 km**.

La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du dossard.

\*Aucune possibilité de retrait de dossard par une tierce personne, celui-ci ne sera remis au possesseur de l'inscription uniquement sur présentation du document d'identité.

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque participant.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La participation à l'une des épreuves inscrites au programme 2022 implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement.

**Article 9 : Postes de contrôle, ravitaillements 9km 20km et 34km.**

Pour le **Run Nocturne 9km**, idem pour **\*la Verticale V+** le ravitaillement est à l'arrivée.

Des postes de contrôles et de ravitaillements sont répartis le long des parcours pour le **Midle Trail 20km et l'Event Trail 34km**.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

\*Pour l'**Event Trail 34km** :

Ravitaillement 1 : au 16<sup>ème</sup> km (A la redescente, au pied du Puy de Dôme, sur le parking du col de Ceyssat). (Solide et liquide). **Attention : Barrière Horaire du 34<sup>ème</sup> km : 2h45.**

Ravitaillement 2 : au 24<sup>ème</sup> km (Charade). (Solide et liquide).

\*Identique pour les participants du **20km (Km 6)**.

Ravitaillement 3 : au 30<sup>ème</sup> km (pied de Gravenoire/liquide).

\*Identique pour les participants du **20km (km 13)**.

Ravitaillement 4 : à l'arrivée sur la zone (Départ et Arrivée/Arche/etc.).

● **Le Groupe Fenioux Multisports accompagne l'EVENT Trail dans votre hydratation et votre alimentation (boisson/gels/ barres à disposition).**

\*En fonction de la situation sanitaire à la date de l'événement :

Les bénévoles devront porter un masque sur les zones de ravitaillement.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des coureurs lors des ravitaillements.

**Postes de contrôle :**

Pour **L'Event Trail (34km)** au niveau du Puy-de-Dôme, au 16<sup>ème</sup> Km.

Pour le **Midle Trail (20km)** au niveau du Rocher du Salut au 10<sup>ème</sup> km et à l'AVAN'C pour les 2 distances (Arche d'arrivée).

Pour la **Verticale du Rocher V+** (le chrono sera déclenché au pied de la Verticale jusqu'au sommet du Rocher Du salut), le départ de l'arche/chrono jusqu'à la réglette ne servant qu'à l'échauffement.

D'autres contrôles seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas identifiés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

### **Article 10 : Informations et affichages**

Plusieurs espaces info-courses sont mis à disposition (Zone de départ et d'arrivée, village coureurs, espace retrait des dossards et inscriptions).

Y seront affichés :

- Les plans des 3 courses hormis la **Verticale V+** avec les détails explicatifs (pôles Kiné et médical, ravitaillement, stationnement, espace retrait des dossards, remise des prix, etc.).
- Les différents arrêtés municipaux des communes concernées (Royat, Orcines et Ceyssat) et les informations relatives à la sécurité.
- Les conventions médicale et l'attestation de présence des unités de secours (ASDU)
- La convention et l'attestation d'assurance.
- Les règlements des courses.
- Les visuels des dossards.
- Les listes des inscrits sur les différentes distances et formules.
- Les podiums, dotations, horaires et lieux des remises des prix.

### **Article 11 : Sécurité et assistance médicale**

**Pour la distance \*EVENT Trail 34km** lors du passage de la montée des Muletiers pour se rendre au sommet du Puy-de-Dôme ainsi que pour la descente, **le train est prioritaire sur les coureurs** : les coureurs doivent impérativement s'arrêter au passage du train. Ils reprendront la course dès le signal du bénévole en place.

La sécurité des parcours sera assurée par une antenne médicale (Association agréée de secouristes), ainsi que par un médecin de course et les très nombreux bénévoles positionnés sur les courses.

Les emplacements du personnel secouriste seront indiqués sur les trois plans courses situés dans

l'espace « retrait des dossards » à l'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT) et sur le PC course (en zone départ et arrivée (Stade du Breuil).

**9km** : espace médical (AVAN'C).

**20km** : espace médical (AVAN'C), et ravitaillement (Charade Aventure de ROYAT :km 7).

**34km** : espace médical (AVAN'C), Km 16 (Col de Ceysat), Km 24 (Charade Aventure).

\*Véhicule mobile d'intervention sur les parcours.

Les services médicaux assistés du comité d'organisation sont habilités à mettre hors course les concurrents paraissant inaptes à poursuivre l'épreuve.

Pour les duos, le coéquipier choisira de poursuivre seul, hors classement ou de s'arrêter lui aussi. Le coureur ou l'équipe qui abandonne doit remettre obligatoirement son dossard ou ses dossards à un organisateur ou à un poste de ravitaillement /contrôle qui organisera le retour sur l'aire d'arrivée.

Au dos des dossards figurent les numéros d'urgence en cas d'accident ou d'incident.

En restant « Fairplay » et en prévenant les bénévoles, les participants garantissent la sécurité de chacun.

- Lors de l'inscription il sera demandé aux participants d'indiquer (Le nom et le téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence).

## **Article 12 : Temps maximum. barrières horaires**

### **- 9km.**

Barrière horaire 1 – 9km : 20h30 (ligne d'arrivée)

Temps maximum : 2h30 pour être classé.

### **- 20km.**

Barrière horaire 1 – 20km : 13h00 (ligne d'arrivée)

Temps maximum : 4h00 pour être classé.

### **- 34km.**

Barrière horaire 1 – 16<sup>ème</sup> km : (à Col de Ceysat , redescente du Puy de Dôme en 2h45 soit 11h15).

Temps maximum : 6h pour être classé à l'arrivée.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...).

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne sera manifestement pas en mesure de rallier la barrière horaire suivante dans les temps impartis.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le débalisage est effectué par les équipes de secteur.

## **Signalisation**

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels. Les difficultés et les dangers éventuels seront également indiqués. Des marquages au sol et de la rubalise compléteront la signalisation. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs bénévoles. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

**\*Rappel.**

\* **9km** signalisation **Bleu**.

**20km** signalisation **Jaune**.

**34km** signalisation **Rouge**.  
Verticale **V+** signalisation **Rose**.

### **Article 13 : Modifications des parcours. Annulation**

L'organisation l'EVENT TRAIL de ROYAT comporte plusieurs phases (préparation, déroulement) et plusieurs postes de coûts (tracés, balisage, montage dossier de sécurité, communication, sécurité/secours, module d'inscriptions, lots coureurs...). La phase de préparation s'étend sur plusieurs mois alors que la phase de déroulement, qui est la seule « phase/face visible de l'événement » pour les participants, ne s'étend que sur un jour. L'organisateur engage, tout au long du processus de préparation de l'événement, des dépenses. Si un empêchement, remplissant ou non les conditions de la force majeure, survient avant l'événement, l'organisateur ne peut délivrer la prestation convenue dans des conditions normales. Le droit commun des contrats prévoit qu'il ne peut dans ces conditions exiger de ses clients le paiement de la prestation. Alors même qu'il a, de longue date, engagé le chantier de préparation de l'événement. Reste alors pour lui à régler et donc à supporter l'ensemble des coûts engagés (coûts internes et coûts externes) au cours de la phase de préparation, ce qui le place dans une situation périlleuse économiquement.

Ainsi, en cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué à hauteur de 80% du prix des dossards. Comme annoncé ci-avant, le montant de ce remboursement est fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais incompressibles engagés à la date de l'annulation.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

### **Article 14 : Jury- Pénalisation- Disqualification- Réclamation**

➤ Membres du jury :

L. Paris, D. Billonnet, R. Lefrançois, G. Mignelli, A. Chaillon, JM. Dancie, M. Dublanchet, S. Goninet, E. Lebourg, S. Cournol, P. Gourbeyre médecin et N. Combaret médecin.

➤ Directeurs et responsables :

1. Le **9km**) : S. Goninet et E Le bourg.
2. Le (20 et **34 km**).

Directeurs des parcours : R. Lefrançois, D. Billonnet, O. Launay et A. Roussel.

Gestion de l'espace Puy-de-Dôme : S. Cournol.

Directeur technique : Dublanchet M et Charbonnel.

➤ Médecins de course : Gourbeyre Patrick et Combaret Nicolas.

➤ Réclamations : elles ne sont recevables uniquement par écrit et cela dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

➤ Motifs de disqualification :



- Ne pas respecter l'environnement traversé. (Voir article 17)
- Jeter au sol : papiers, bouteilles vides, barres et ou gels énergétiques.
- Couper le parcours, débaliser volontairement le parcours.
- Utiliser un moyen de transport.
- Accompagnant en VTT, chien même tenu en laisse.
- Ne pas pointer à tous les postes de contrôle.
- Ne pas porter le dossard visiblement durant la totalité de l'épreuve.
- Ne pas posséder sur soi le matériel obligatoire.
- Refuser de se soumettre au contrôle antidopage.
- Ne pas porter assistance à un coureur en difficulté.
- Refuser de se laisser examiner par un médecin et ne pas respecter sa décision.
- Manquer de respect aux membres de l'organisation, aux bénévoles par des mouvements d'humeur et des gestes déplacés.
- Ne pas respecter l'intégralité du Règlement 2022.

L'inscription au Trail vaut pour acceptation de l'ensemble de nos actions et engagements en matière de développement durable.

Tout concurrent s'inscrivant à **L'Event trail de Royat** reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

➤ **Abandon :**

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Des navettes positionnées aux postes de contrôle seront mises à disposition pour récupérer les coureurs ayant abandonné.

Si un coureur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

**Article 15 : Contrôle anti-dopage**

**L'EVENT trail de ROYAT Organisation** est habilité à recevoir des contrôles antidopage par des médecins référents de la Fédération Française d'athlétisme aux termes de l'article R.232-48 du code du sport (exemplaire sur les espaces infos courses).

Les participants concernés seront prévenus par une communication micro, mais aussi par un affichage sur les différents « espaces infos de l'épreuve », il appartient à chacun de se conformer aux règles et aux procédures en vigueur émises par le code du sport.

Les participants doivent pouvoir justifier de leur identité lors du contrôle (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.).

L'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix.

**Article 16 : Assurances et responsabilités**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'association **EVENT Trail organisation** consultable par tous.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, **les coureurs doivent obligatoirement avoir souscrit une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.**

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'association sera dérogée dès le retrait des dossards pour abandon, pour

disqualification (pointage tardif, dégradation, ou du non respect du milieu naturel) par décision médicale ou sur décision du directeur de course.

Rappel : les cadets (16/17 ans, âge au 31 décembre) distance limitée à 15 km, obligatoirement sur **9km** avec autorisation parentale + certificat médical ou licence.

### **Article 17 : Charte du trail et préservation de l'environnement**

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable.

Notre événement intègre les notions de développement durable.

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, sachets, gels énergétiques usagés au sol.
- Respecter le balisage et le tracé en plein lieu habitats d'intérêt communautaire pour la préservation du milieu naturel.
- Utiliser des gobelets réutilisables aux ravitaillements de façon à limiter les déchets. **Chaque participant se doit de posséder son gobelet personnel (type éco-tasse)**. Aucun gobelet jetable ne sera fourni.
- Trier ses déchets lors de l'événement (sur les zones de ravitaillements, zone départ et arrivée),
- Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Une zone propre sera limitée au-delà des ravitaillements. Sur cette zone, aucun jet de papier ne sera toléré sous peine de disqualification.
- Privilégier le covoiturage pour former des voitures complètes pour se rendre au départ de l'épreuve.
- Le participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté, à donner l'alerte en se référant aux numéros (assistance et médical au dos de chaque dossard), mais aussi auprès du bénévole le plus proche.
- Tous les participants de L'Event trail de Royat (coureurs, organisateurs, exposants et partenaires), s'engagent à vivre l'événement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.

### **Article 18 : Classements et récompenses**

L'intégralité des remises des prix s'effectueront à la « l'AVAN'C » (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

Répartitions des podiums :

**9km : 20h.**

- **RRN Solo** : 1, 2, 3 H et F, 1<sup>er</sup> Sénior H et F, 1<sup>er</sup> Master H et F (par tranche de 2/ Master 1 et 2, Master 3 et 4, Master 5 et 6, etc.
- 1<sup>er</sup> Junior H et F et 1<sup>er</sup> Cadet H et F.

**20km : 12h.**

- \* **Midle Trail** : 1, 2, 3 H et F, 1<sup>er</sup> Sénior H et F, 1<sup>er</sup> Master H et F (par tranche de 2), 1<sup>er</sup> Espoir H et F, 1<sup>er</sup> junior H et F.

\*Trophées personnalisé, multiples lots de nos partenaires.

**34Km :13h.**

- \***EVENT Trail Solo** : 1, 2, 3 H et F, 1<sup>er</sup> Sénior H et F, 1<sup>er</sup> Master H et F (par tranche de 2), 1<sup>er</sup> Junior H et F.

**Dotation/Grille des prix.**

**1<sup>er</sup> H et F : 300€.**

**2<sup>ème</sup> H et F : 150€.**

### **3ème H et F : 75€.**

\*Trophées personnalisé et dotations multiples de nos partenaires.

\***34km Duo** : 1<sup>er</sup> Duo Féminin, 1<sup>er</sup> Duo Masculin et 1<sup>er</sup> Duo Mixte

De nombreux lots offerts par nos partenaires sur tous les podiums. Une tombola sur tirage au sort des dossards classé à l'arrivée permettant à plusieurs participants de gagner des séjours touristiques, des nuitées d'hôtel, des box sport, des multiples cadeaux de nos partenaires.

Les résultats seront affichés quelques jours après l'épreuve sur la page Facebook et sur le site internet de l'épreuve. Les gagnants seront contactés par le comité d'organisation en vue de réceptionner leurs lots.

En fonction du protocole sanitaire, il pourrait y avoir des modifications sur la remise des prix. Seuls les 3 premiers individuels hommes et femmes ainsi que les vainqueurs hommes, femmes et mixte en duo sur les différentes distances seraient remis.

Pas de cumul : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux.

### **Article 19 : Droit à l'image**

Par sa participation à **l'Event Trail de Royat**, chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants-droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

### **Article 20 : Informatique et liberté**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation à **l'Event Trail de Royat** implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de **Sportips**, société qui gère les inscriptions.

### **\*Suppléments informations.**

Nous avons choisi une démarche « éco responsable », un balisage spécifique sera mis en place et retiré dès la fin de l'épreuve.

\***Stationnements** : (consulter le plan course pour la visualisation).

Pour information :

Le parking du stade du Breuil sera réservé à l'organisation.

Parkings possibles :

1/ Face à l'école élémentaire : 8 Avenue Pasteur. (Stade et rue)

2/ Rue de la Grotte

3/ Place Allard

4/ Parking du Viaduc

5/ Avenue Pasteur

Vous avez la possibilité de vous garer gratuitement dans les rues sans gêner les commerçants et les résidents.

Nous attirons votre attention, sur le fait de ne pas laisser d'objets de valeur dans vos véhicules.

L'organisation ne pouvant garantir une surveillance sur l'intégralité des zones de stationnement.

Possibilité de venir en BUS : Ligne 26 Place Allard, Ligne B Place Allard.

\***Contrôle aux entrées**. En raison du maintien du « Plan Vigipirate », tous les accès sur le site course seront soumis à contrôle, des palpations effectués par des agents assermentés de la PAG pourront être effectués.